



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : C. Criquillon) 2311-0092/05/2021-062PR

Réf. NOVA : 16/PFU/1775244

Réf. CRMS : GM/BDG/UCL20068_677_PUN_Alseberg_621_SpijtigenDuivel Bruxelles, le 01/09/2021

Objet : UCCLE. Chaussée d'Alseberg, 621 – Estaminet « Au Vieux Spijtigen Duivel ».
Demande de permis unique portant sur la restauration de la façade avant à l'identique et le remplacement du poêle à charbon par un poêle à pellets.

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 19/08/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 25/08/2021.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 04/05/2010 classe comme monument en totalité l'ancien estaminet « Au Vieux Spijtigen Duivel ».

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU BIEN

L'auberge « Au Vieux Spijtigen Duivel » est l'une des plus anciennes tavernes d'Uccle. Elle fut construite entre 1726 et 1741 au bord de la chaussée d'Alseberg, le long de laquelle elle servait de relais de diligence. Déjà visible en 1741 sur une carte, l'auberge est mentionnée en 1769 sous le nom de « Spytigen Duivel ». Sur les cartes postales de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, elle apparaît sous la forme d'une maison de deux niveaux sous bâtière et cinq travées. Les baies sont rectangulaires et munies de volets en bois au rez-de-chaussée, légèrement cintrées et moulurées à l'étage. Au centre, une porte présente un encadrement de pierre bleue. La porte est couronnée par une enseigne en bois figurant un diable grimaçant qui daterait du XVIIIe siècle, selon l'arrêté de classement. Cette enseigne est restaurée à partir de documents anciens par le peintre Jean Grimau en 1973. Les diverses inscriptions peintes sur les façades ont évolué au fil du temps.



Vue du bien en 1903 et en 1950 (extr. du dossier et ©Belfius)

L'auberge n'a conservé qu'une partie de son volume d'origine, car l'ensemble fut partiellement détruit par un incendie en 1954 et seule la partie gauche (trois travées) subsiste, soit l'auberge avec sa salle de

1/4

café. Dans le vestibule, un escalier en bois donne accès à l'étage. La charpente est dissimulée sous un faux-plafond. Les caves voûtées en briques sont d'origine. La salle de café, devenue également un restaurant, présente une décoration qui a conservé tout son charme d'antan tant par le décor suranné que par l'atmosphère réchauffée par un poêle à charbon « Godin » placé au milieu de la salle.



Vue actuelle de l'estaminet (extr. du dossier de demande) et vue intérieure (©CRMS, 2021)

DEMANDE

La demande porte sur la restauration de la façade de l'ancien estaminet et prévoit les interventions suivantes :

- Restauration à l'identique de l'enduit à la chaux, après dérochage des parties non adhérentes, voire de tout l'enduit si nécessaire ;
- Restauration de l'enseigne peinte : selon le descriptif joint à l'arrêté de classement, le panneau de l'enseigne remonterait au XVIIIe siècle. Dans l'étude jointe à la demande, le panneau serait de la fin du XIXe siècle. Aucune de ces datations n'est argumentée. Quant à l'illustration peinte, elle n'est plus d'origine mais a été repeinte au fil du temps. Des photos historiques la montrent notamment dans un état très altéré, presque illisible, dans les années 40-45, ainsi que dans les années 90. L'étude met en évidence au moins 5 réfections complètes de l'enseigne consistant à éliminer les soulèvements, à mastiquer les lacunes et à restituer l'illustration en tentant de rester autant que possible fidèle à l'image estompée. Mais au regard des photos anciennes, on voit que pas mal de détails ont évolué, notamment au niveau de l'anatomie du diable et de son visage, ainsi qu'un épaissement des traits de contour. Face à l'état actuel de l'enseigne et à la maladresse d'exécution de la dernière restauration, il est proposé de se référer à la peinture telle qu'on peut la voir en 1973, qui était de belle facture et assez bien documentée.

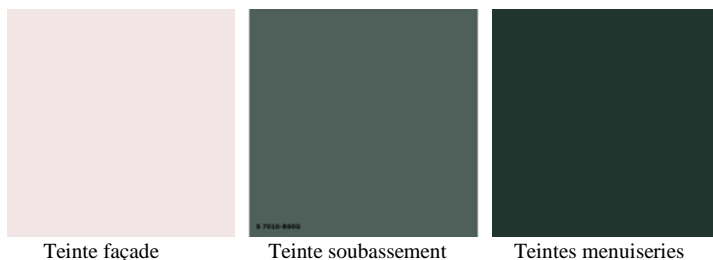


L'enseigne en 1973, vers 1990 et entre 2006-2011 (extr. du dossier de demande)

- Remplacement de l'éclairage de l'enseigne par de petits spots led installés au ras de la façade, juste sous l'enseigne ;
- Restauration à l'identique des châssis du rez-de-chaussée, sans remise en état du mécanisme d'ouverture (vu l'important trafic routier sur la chaussée, ces châssis ne sont jamais ouverts),

avec intégration d'un vitrage feuilleté 3.2.3 en vue de rendre les châssis un peu plus performants thermiquement et plus résistants à l'intrusion ;

- Modification de l'aspect des châssis du 1^{er} étage, datant des années 50. Si leur état est satisfaisant, il est cependant prévu de les modifier légèrement, en vue d'améliorer leur esthétique et de mieux correspondre à l'image historique du lieu : remplacer les rejets d'eau des pièces d'appui (de forme carrée actuellement) par des pièces moulurées, ajouter un sabot à l'extrémité du mauclair et ajouter des croisillons horizontaux dans les ouvrants. Les vitrages seraient remplacés par du feuilleté 3.2.3. ;
- Restitution à l'identique des volets, en raison de leur état de dégradation avancé ;
- Restauration à l'identique de la porte d'entrée, avec intégration d'un vitrage de sécurité 3.2.3. ;
- Peintures de finition : une étude stratigraphique minutieuse a été réalisée sur l'ensemble de la façade et de nombreuses couches de finition (jusqu'à 30) ont pu être retrouvées. La façade a fait l'objet de restaurations successives qui ont fait disparaître certaines couches de finition qui ne sont par endroits que très fragmentaires. Il est donc difficile de tirer des conclusions claires et d'établir que les couches les plus anciennes mises au jour correspondent bien à la situation originelle. Néanmoins, sur base des résultats des sondages réalisés, le projet prévoit la remise en peinture suivante:
 - de l'enduit de façade et des seuils de fenêtre en beige rosé (S0505-R10B),
 - du bas de la façade et du pourtour de la porte d'entrée en gris (mais la teinte précisée, à savoir la S7005-B90G, tend plutôt vers du gris-vert),
 - des menuiseries en vert foncé (S8010-B90G).



Dans le descriptif du projet concernant la remise en peinture des châssis, il est fait mention de l'utilisation d'une peinture alkyde mate, tandis que la façade serait repeinte à l'aide d'une peinture minérale.

Au niveau de la salle du café-restaurant, le remplacement du poêle à charbon *Godin* par un poêle à pellets est demandé, pour des raisons sanitaires principalement (dégagement de fumée lors de son fonctionnement).

AVIS

L'Assemblée émet un **avis conforme favorable sous les conditions** reprises ci-dessous.

- Concernant la restauration de l'enduit, il est demandé de « faire sonner » l'enduit après pose de l'échafaudage en vue de repérer (par exemple en les marquant à la craie directement sur la façade) les parties qui ont perdu leur adhérence. Au cas où l'état d'adhérence de l'enduit indiquerait la pertinence d'un renouvellement de l'enduit, il est demandé de procéder au préalable à des tests de dérochage pour vérifier si l'élimination de l'enduit peut s'effectuer sans endommager les briques. Suite à cela, l'ampleur du dérochage sera déterminée en collaboration avec la DPC. Cette opération sera limitée au strict nécessaire.
- À propos des châssis du rez-de-chaussée, la CRMS demande de remettre en état ou de remplacer les mécanismes d'ouverture des impostes en vue de les rendre à nouveau ouvrants. La nécessité de ventiler les espaces intérieurs est évidente, d'autant plus que le système de ventilation mécanique inséré dans une des fenêtres va disparaître lors de la restauration des châssis.

- La Commission ne s'oppose pas aux modifications des châssis de l'étage, tout en signalant qu'il s'agit d'aménagements ne reflétant pas une situation historique cohérente et documentée.

- Il convient de remettre la porte d'entrée dans sa configuration initiale, par la dépose des planchettes et la mise à jour du panneau originel, et de choisir un vitrage dont l'épaisseur est compatible avec les profondeurs de battée existantes. Les détails seront soumis pour approbation à la DPC.

- Concernant les peintures de finition, la façade devra être repeinte dans une teinte gris-beige ou un ocre très clair, ne tirant pas vers le rosé. Pour le soubassement et l'encadrement de la porte, il faut renoncer à la teinte vert-gris (S7005-B90G) et recourir à une teinte grise imitation pierre bleue. Pour le soubassement, une teinte noire peut également être utilisée (en référence aux soubassements goudronnés. Les choix définitifs de toutes les teintes seront soumis à l'approbation de la DPC.

- Il convient de recourir à une peinture brillante ou satinée plutôt que mate pour les châssis (en veillant à ce que le mastic polymère prévu soit peignable, dans la même teinte que les châssis) et à une peinture siloxane (plutôt que siloxane/acrylique) pour la façade.

- La CRMS n'est pas favorable au remplacement du poêle, car cet élément, mentionné dans l'arrêté de classement, participe pleinement à l'ambiance de l'intérieur du café. Elle demande de le maintenir, idéalement en activité ou, au cas où cela n'est pas possible pour des raisons de sécurité, de le préserver comme élément de décor et de trouver le cas échéant une alternative de chauffage.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYERROOTS
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE
Président

c.c. : ccriquilion@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
urban_avis.advis@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ;
bdegheleinck@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels